

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
10 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	0
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le vingt-quatre avril à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Yves CHEYMOL, Maire.

Etaient présents : Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GRENAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Marie-Ange FLEURET, Éric TEIL, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO.

Pouvoirs : Ludvine SERRE à Maryse TOURNADRE, Laurence ISSOULIÉ à Christian MAURIO

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Madame Françoise BOUTIN est désignée Secrétaire de séance

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2026**
3. **Budget Général 2026 :**
 - Vote des taux d'imposition
 - Vote des subventions aux associations
 - Vote du Budget Général 2026
4. **Vote du Budget Lotissement les Jaquilloux 2026**
5. **Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**
6. **Convention de fourrière animale 2026 avec l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane »**
7. **Vente parcelle communale Rue Félix Chalignac au Crédit Agricole Centre France**
8. **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal, au titre des Amendes de Police 2026**

Le Maire ouvre la séance, et fait part à l'Assemblée des pouvoirs de Ludvine SERRE et de Laurence ISSOULIÉ.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Françoise BOUTIN, Conseillère déléguée, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 19

Pour : 17

Abstentions : 2 (Christian MAURIO, Laurence ISSOULIÉ)

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 AVRIL 2026

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 03 Avril 2026.

Votants : 19

Pour : 17

Abstentions : 2 (Christian MAURIO, Laurence ISSOULIÉ)

3. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2026

Le Maire tient, tout d'abord, à remercier celles et ceux qui ont contribué à la préparation de ce budget : Sandrine LIADOUEZ, Directrice Générale des Services, Isabelle MARRONCLE, Adjointe en charge des finances, Nathalie NUREAU, pour la partie administrative, mais également, les membres de la Commission des Finances et du Développement Economique qui ont émis, à l'unanimité, un avis favorable sur ces orientations budgétaires.

A) **Vote des taux d'imposition**

Après avis favorable de la Commission Finances et du Développement Economique, **le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes pour 2026** tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

NATURE	RAPPEL TAUX 2025	PROPOSITIONS 2026
Taxe Foncière Bâti	49.12 %	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %	98.09 %
Taxe d'Habitation	21.89 %	21.89 %

Votants : 19

Pour : 19

B) **Vote des subventions aux associations**

Marie-France ESCURIER, Didier BARBAT, Éric TEIL et Martine CLAVILIER, faisant partie du bureau d'une des associations subventionnées par la Commune, ne prennent pas part au vote des subventions annuelles.

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Développement Economique, **le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations pour 2026** et dont le montant total s'élève à 50 000 €.

Le Maire ajoute que les montants sont identiques à ceux de 2025, à l'exception de celui de l'association « les K'Ydes », dont la subvention est diminuée de moitié à la demande de ses membres et en raison du peu d'activités réalisées.

Christian MAURIO indique qu'il votera contre ce dossier car il n'est pas d'accord avec les montants alloués à certaines associations. Il ne peut pas les énumérer car il y en a trop, mais il estime que certaines associations ne méritent pas les subventions attribuées par la majorité du Conseil Municipal.

Votants : 15

Pour : 13

Contre : 2 (Christian MAURIO, Laurence ISSOULIÉ)

C) Vote du Budget Général 2026

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Développement Economique, **le Conseil Municipal adopte le Budget Général comme suit :**

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 912 340.75 €	2 912 340.75 €
INVESTISSEMENT	1 220 478.31 €	1 220 478.31 €
TOTAL	4 132 819.06 €	4 132 819.06 €

Votants : 19

Pour : 17

Abstentions : 2 (Christian MAURIO, Laurence ISSOULIÉ)

4. VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT LES JAQUILLOUX 2026

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Développement Economique, **le Conseil Municipal adopte le Budget Lotissement les Jaquilloux comme suit :**

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 723.95 €	18 723.95 €
INVESTISSEMENT	16 223.95 €	16 223.95 €
TOTAL	34 947.90 €	34 947.90 €

Christian MAURIO demande si les montants indiqués dans ce budget concerneront le projet de la 3^{ème} tranche du Lotissement. Le Maire lui répond par la négative, et précise que son équipe envisage de réaliser cette 3^{ème} tranche mais pas sur le budget de 2026, car il faudra trouver le financement, et avoir l'assurance de la desserte en eau potable par le SIDRE du Font Marilhou.

Votants : 19

Pour : 17

Abstentions : 2 (Christian MAURIO, Laurence ISSOULIÉ)

5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Maire informe l'Assemblée que cette commission procède, avec le représentant des services fiscaux, aux évaluations nouvelles résultant de la mise à jour des valeurs locatives. Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxe directe locale, lorsque le litige porte sur une question de fait.

Dans chaque Commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée, dans les Communes de moins de 2 000 habitants, de 7 membres, à savoir, le Maire, Président, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal, soit 24 personnes inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune, (12 titulaires et 12 suppléants).

Sur proposition de M. le Maire, **le Conseil Municipal approuve la liste de contribuables (consultable en mairie).**

Votants : 19

Pour : 17

Abstentions : 2 (Christian MAURIO, Laurence ISSOULIÉ)

6. CONVENTION DE FOURRIÈRE ANIMALE 2026 AVEC L'ASSOCIATION « REFUGE BIENVENUE DU PAYS GENTIANE »

Le Maire indique à l'Assemblée, qu'en application des dispositions réglementaires relatives à la divagation des chiens, aux fourrières animales, à la protection des animaux, aux animaux dangereux et errants, à la sécurité et à l'hygiène publique, l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane » sise Les Besseyres à Riom-es-Montagnes (15400), propose la signature d'une convention de fourrière animale pour l'année 2026, moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.

Christian MAURIO ajoute que lors de son dernier mandat municipal, il a œuvré pour que la municipalité signe la convention avec le Refuge de Riom-es-Montagnes, et non avec le Refuge Animal Bortois car une personne à la direction de cet établissement détournait de l'argent. Cette affaire est, à l'heure actuelle, devant les tribunaux.

Après avis favorable de la Commission des Finances et du Développement Economique, **le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de signer la convention de fourrière animale pour l'année 2025 avec l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane », moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.**

Votants : 19

Pour : 19

7. VENTE PARCELLE COMMUNALE RUE FÉLIX CHALVIGNAC AU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

Le Maire indique à l'Assemblée que, par délibération en date du 15 décembre 2025 et à la demande du Crédit Agricole Centre France, l'ancienne municipalité a accepté de céder à ce dernier une surface d'environ 105 m² de la parcelle communale cadastrée AO 753, sur laquelle se trouve le parking de la Rue Félix Chalignac nouvellement aménagé. Le tarif de vente a été fixé à 160 €/m².

A cet effet, l'expert-géomètre a été sollicité par la commune afin de délimiter le bornage de cette surface.

Celui-ci a réalisé le PV de bornage et le Maire propose de céder la parcelle devenue AO 798 et d'une surface de 102 m², au Crédit Agricole Centre France, pour un prix de vente de 16 320 € (incluant les travaux de surface réalisés lors de l'aménagement du parking).

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre au Crédit Agricole Centre France la parcelle nouvellement cadastrée AO 798 et d'une surface de 102 m², au Crédit Agricole Centre France, pour un prix de vente de 16 320 €.**

Votants : 19

Pour : 19

8. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental du Cantal une subvention au titre des Amendes de Police 2026 pour les travaux d'aménagements de sécurité sur différents secteurs de la commune.**

Le coût est estimé à **37 071.81 € H.T.** (soit 44 486.17 € T.T.C.).

Votants : 19

Pour : 19

9. Décision prise dans le cadre de la délégation accordée au Maire

DATE	NUMERO	OBJET
15/04/2026	007-2026	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption – Vente Mme Muriel BONNOT au profit de Mme Danielle CHAVINIER – 17 et 19 Rue Félix Chalignac (vente d'un bien)

10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire laisse la parole à Didier Barbat pour communiquer à l'Assemblée le calendrier des manifestations des associations à venir :

- Du Lundi 20 Avril au Dimanche 3 Mai 2026 se déroule le Printemps des arts organisé par l'Association « Aux couleurs du Temps », avec un Concours photo samedi 25 avril 2026, une exposition à l'ancienne Mairie, une exposition au Centre Socio-Culturel Vendredi 24 et Samedi 25 Avril 2026, ainsi qu'un marché des créateurs. Enfin, une pièce de théâtre se tiendra Dimanche 3 Mai 2026 à 15h.
- Samedi 25 Avril 2026, à partir 13h30, au Stade des Plaines, l'école de rugby organise un tournoi U14.
- Lundi 27 Avril 2026, à partir de 19h au Ciné Vox, l'association « Elle's Créa » fête son 10^{ème} anniversaire avec un débat sur le thème « maladie cardio-vasculaire chez les femmes », et avec la participation du Centre de Secours d'Ydes.
- Jeudi 30 Avril 2026, aura lieu un concours de Pétanque au Boulodrome en doublette organisé par l'association « l'entente Minier Ydes » ;
- Samedi 23 Mai aura lieu le « Grand Prix des artisans » premier grand concours en doublette de l'association « Ydes Pétanque ».
- Samedi 23 Mai 2026, « Le Tour Cantal Cadets » termine l'étape MAURIAC-YDES, une remise des trophées et un vin d'honneur aura lieu à la Marquise de Larnac.

S'agissant de l'association « Aux Couleurs du Temps » et dans le cadre de l'organisation du Printemps des Arts 2026, Christian MAURIO indique que l'ancienne municipalité avait versé à cette dernière une subvention exceptionnelle de 1 750 €. Il demande si le nouveau Conseil Municipal envisage de lui attribuer une autre subvention afin de couvrir les dépenses de cette manifestation. Le Maire lui répond qu'au regard du bilan financier que nous fournira l'association à l'issue du Printemps des Arts, la demande sera examinée.

Le Maire rappelle les dates et horaires des cérémonies du souvenir des déportés dimanche 26 avril 2026, ainsi que ceux de la commémoration du 8 Mai 1945.

Enfin, il annonce que le conseil municipal se réunira vendredi 05 Juin 2026, date imposée par les services de l'Etat, afin de désigner les délégués pour les élections sénatoriales de septembre 2026. Il s'agira du seul et unique ordre de jour de cette réunion car aucun autre point ne pourra être délibéré lors de cette séance. Une convocation sera transmise en temps et en heure aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Françoise BOUTIN
Secrétaire de séance



Yves CHEYMOL
Maire d'Ydes

